

# **Pour une protection effective des journalistes en situation de conflit armé**

**Frédéric Casier  
Conseiller juridique en DIH  
Croix-Rouge de Belgique (Fr)**

**Journée d'étude - CEDMDG  
La protection des journalistes dans les situations de conflit  
armé  
22 octobre 2012**

# Plan

- > **Le problème du respect des règles**
- > **Quelques recommandations pour renforcer la protection du journaliste**
- > **Les actions de la Croix-Rouge en faveur des journalistes**

# Le problème du respect des règles

**Des acteurs toujours menacés malgré l'existence de règles – Bilan 2011 de RSF**

- **66 journalistes tués**
- **71 journalistes enlevés**
- **1044 journalistes arrêtés**
- **1959 journalistes agressés ou menacés**

**=> Risques liés à la mission d'information des journalistes**

# Le problème du respect des règles

## Préoccupation croissante de la sécurité des journalistes à différents niveaux:

- > ONU: UNESCO, Conseil de sécurité => Résolution 1738 (2006)
  - > Organisations protégeant les journalistes: RSF, FIJ, CPJ, INSI...
  - > Mouvement international de la CR/CR => Réunion spéciale sur la sécurité des médias et le DIH dans le reportage de guerre (novembre 2007); résolution 3 de la 30<sup>e</sup> Conférence internationale sur la réaffirmation et la mise en œuvre du DIH
- => Problème du respect des règles de protection, dont le DIH, sur le terrain

# La réponse de la Croix-Rouge

- > **Recueil de témoignages (CRB-Cf) - Quelques recommandations**
  - Renforcer le journaliste dans ses connaissances en DIH (mieux décrypter l'actualité)
  - Mieux comprendre le rôle du journaliste
- > **Les actions de la Croix-Rouge en faveur des journalistes sur le terrain**
  - Prévention : diffusion et respect du DIH
  - Assistance
  - Protection

## Recommandations

- > **Un recueil de témoignages des acteurs humanitaires et journalistes en situation de conflit armé (2010)**
  - Processus initié en 2008 par la CRB
  - Engagement pris par la CRB lors de la 30<sup>e</sup> Conférence internationale CR/CR (2007) : renforcer la formation des acteurs humanitaires et journalistes en DIH

# Recommandations

- > **Un recueil de témoignages des acteurs humanitaires et journalistes en situation de conflit armé (2010)**
  - Objectifs: relater le vécu sur l'application du DIH sur le terrain et soumettre des recommandations en vue de renforcer la protection
  - Publics cibles: acteurs humanitaires et journalistes car témoins des violations du DIH et rôle dans la promotion du DIH

# Recommandations

## > Principales recommandations

- Une meilleure connaissance des règles du DIH
  - Formations adaptées pour les journalistes mais aussi pour les forces armées gouvernementales et groupes armés
  - Séances d'informations avant départ en mission
  - Elaboration de lignes directrices (rappel des règles et comportements à adopter)
  - Supports de communication sur les règles du DIH et décryptage de certains concepts (ex: qualification de la situation)
  - Campagnes de sensibilisation au DIH
  - Respect des règles de DIH par des garanties de sanctions en cas de violations graves

# Recommandations

## > Principales recommandations

- Une perception plus juste du rôle du journaliste
  - Stratégies de communication auprès des parties belligérantes, autorités et population
  - Mise en valeur de la mission d'intérêt général du journaliste (informer) et de son indépendance professionnelle
  - Contacts auprès de la population locale (confiance)
  - Tenir compte de l'impact sur son métier des procédures judiciaires impliquant le témoignage du journaliste
  - Maintenir l'intégrité et l'éthique du métier (formation, code de conduite, kit de communication)

# Recommandations

## > Recommandations particulières

- Garantir l'indépendance de la mission d'intérêt général du journaliste => Eviter toute instrumentalisation, en particulier dans les situations de conflit armé (*TPIR, Ch. I, Nahimana, Barayagwiza et Ngeze, 2003*)
- Tenir compte de la mission d'intérêt général du journaliste (informer) dans le cadre des procédures judiciaires => témoignage possible si : intérêt direct et importance particulière pour l'affaire ; unique source d'informations  
(*TPIY, App., Brdjanin et Ralic (Affaire « Randal »), 2002*)

# Recommandations

## > **Recommandations particulières**

- Maintenir une certaine éthique
  - Respect de la dignité et de la sécurité des personnes détenues lors de la diffusion d'images (CG III, art. 13): protection contre l'intimidation et la curiosité publique
  - Compréhension accrue de la démarche de certaines organisations sur le terrain dont le CICR : respect du caractère confidentiel des rapports et autres documents (garantie de l'accès aux bénéficiaires)

# Les actions de la Croix-Rouge

## > Prévention : diffusion et respect du DIH en faveur des journalistes

- CICR (avec le soutien de la FICR): diffuser, développer et veiller au respect du DIH sur le plan international et recevoir toute plainte sur les violations alléguées de ce droit
- Sociétés nationales : diffuser et contribuer à faire respecter le DIH sur le plan national en collaboration avec les autorités

⇒ Formations et outils de support

# Les actions de la Croix-Rouge

- Deux outils en cours d'élaboration par la Croix-Rouge de Belgique
  - Un carnet électronique sur les règles du DIH  
=> A tester en décembre 2012
  - Une formation en DIH (e-learning et séances présentielles) => A tester en mars 2013
- > **Assistance des journalistes par le CICR et les Sociétés nationales (ex: soins de santé)**

# Les actions de la Croix-Rouge

## > Protection des journalistes

- Visites des détenus par le CICR – prisonniers de guerre (correspondants de guerre) et civils (journalistes) => CG, art. 3 commun; CG III; CG IV et PA I et II de 1977
- Rétablissement des liens familiaux – CICR et Sociétés nationales
  - Prévenir les disparitions et séparations, rétablir et maintenir les contacts, rechercher les disparus
  - Agence centrale de recherche du CICR (CG III, art. 123 et CG IV, art. 140) en collaboration avec les Services Tracing des Sociétés nationales

# Les actions de la Croix-Rouge

- > Hotline du CICR: +41 79 217 32 85;  
adresse : [press@icrc.org](mailto:press@icrc.org) => lien de contact avec la famille, la rédaction, l'organisation professionnelle pour aide et conseil

# Conclusion

- > Une protection en DIH qui est loin d'être effective
- > Importance de mieux faire connaître les règles du DIH et de les respecter et les faire respecter
- > Nécessité de mieux communiquer sur le rôle du journaliste
- > Une responsabilité partagée (parties belligérantes, autorités et journalistes)
- > Une sensibilisation au DIH à renforcer auprès de tous les publics concernés => Priorité de la CRB en Belgique (Engagement adopté à la 31<sup>e</sup> Conférence internationale de la CR/CR en 2011)

## Plus d'informations sur les projets en lien avec les journalistes

### > Laureline Nootens

#### Croix-Rouge de Belgique (Communauté francophone)

Chargée de projets en DIH

Service de Droit international humanitaire

Département international

E-mail: [laureline.nootens@redcross-fr.be](mailto:laureline.nootens@redcross-fr.be)